



TRIBUNE SYNDICALISTE

Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal



*

CAPL du 18/07/2014

MOUVEMENT LOCAL DES CONTROLEURS DES
FINANCES PUBLIQUES

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration:

M.DEFAYS, M. PAILLET, M. SAIGNIE, Mme BOYER et Mme GLISE

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : MME FRIAA (T), M. FICOT (S), M. WAY (expert)

Solidaires - Finances Publiques : M. VELAY (T), MME MARRONCLE (T), MME ESCURE(S) et M. SERRE (S)

FO: M. DE CARVALHO (T)

Sans étiquette : MME LASSERRE (T)

Mme JBIRANE et Mme FRIAA pour la CGT- Finances Publiques assurent respectivement les fonctions de secrétariat et le secrétariat adjoint.

1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 14 novembre 2013 (liste d'aptitude de C en B):

Sans observation, le P.V. est approuvé à l'unanimité.

Les mouvements locaux sont examinés par filière avec la règle de l'ancienneté administrative.

-Filière fiscale: règle de l'ancienneté administrative.

-Filière gestion publique: (ancienneté de la demande au 31/12/2011 pour deux demandes d'agents non apurées) et pour .les demandes déposées à partir de 2012 règle de l'ancienneté administrative.

Avant d'aborder le mouvement local de chaque filière, madame FRIAA lit la déclaration liminaire de la **CGT- Finances Publiques** (cf ci-après) qui dénonce la tenue tardive des CAP, les difficultés d'harmonisation des règles de gestion et leur compréhension par les agents, le nombre important de postes non-pourvus au niveau national et toutes les difficultés que cela va accroître dans les services et pour les personnels.

En réponse à notre déclaration liminaire, M DEFAYS reprend les principaux points :
Sur la tenue tardive des CAP, les directions départementales sont tributaires du calendrier national. Il indique qu'il a souhaité convoquer les CAP des cadres B et C, le même jour pour permettre un ajustement plus favorable à la situation des effectifs dans le département.

Il explique que les difficultés proviennent d'un nombre important de départs à la retraite (+ 500 au niveau national), ce qui a obligé la Direction Générale à appeler une grande partie des listes complémentaires des concours internes pour l'accès au cadre B et des listes complémentaires de C depuis deux ans.

Un volant d'appel supplémentaire sur la liste des lauréats du concours de cadres C. pourra peut être se concrétiser mais les recrutements entrent dans une réflexion globale qui s'inscrit dans un contexte budgétaire national difficile commun à toutes les administrations.

La situation des effectifs de cadres B dans le département reste plus favorable que celle des cadres C, ou le sous effectif rend problématique la répartition des agents et l'existence de postes.

M DEFAYS précise en outre, qu'il est difficile d'appréhender la gestion des agents en position « ALD » en tenant compte à la fois de contraintes familiales des agents et des vacances de postes.

2/Information relative aux règles d'affectations nationales des contrôleurs de la filière gestion publique.

Mme GLISE informe les membres de la CAPL, que tous les contrôleurs, filière gestion publique du département, ont bénéficié d'une information en début d'année sur les nouvelles règles d'affectation.

3/Mouvement local des agents de catégorie B filière fiscale.

Après rappel des affectations prononcées au niveau national, il est procédé à l'examen du mouvement local soumis au vote de la CAP et des demandes des agents. Le mouvement s'établit comme suit :

RAN AURILLAC

FISCALITE PROFESSIONNELLE :

Claire LASSERRE et Laurent VEYLET obtiennent le SIE d'Aurillac.

FISCALITE PERSONNELLE :

Lydie GOLAB et Valérie SENAUD obtiennent le SIP d'Aurillac

SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE :

Alain ESCURE et Christian LAROUSSINIE obtiennent le SPF

Le président soumet au vote de la Commission :

Parité administrative : 4 Pour

Parité syndicale : 1 non participation au vote (CGT)
2 abstentions (élu sans étiquette et FO)
2 contre (Solidaires)

Mesures d'accompagnement non soumises au vote :

ARNAUD Catherine (EDRA Cantal)

BERTRAND Béatrice (ALD Aurillac)

PELLET Christian (EDRA Cantal)

CHARLAINE Bernadette (ALD Mauriac)

SERRE David (ALD Cantal)

Renfort SIP Aurillac

Renfort SIP Aurillac (poste relations publiques)

DDFIP- Renfort Pôle gestion fiscale

Renfort SIE-SIP Mauriac

Renfort SIE-SIP Mauriac

4/ Mouvement local des agents de catégorie B filière gestion publique :

- ❖ demandes déposées jusqu'au 31/12/2011 (ancienneté de la demande) :

Deux demandes de mutation formulées avant le 31 décembre 2011 restent non apurées après le projet définitif des mutations 2014.

En effet, les deux agents concernés, pour bénéficier des structures souhaitées au moment des demandes, doivent depuis 2014 solliciter une mutation nationale avec la RAN nécessaire.. Ils n'ont pas eu satisfaction au mouvement national définitif.

Suite à l'interrogation d'un élu CGT sur l'avenir de ces demandes, Mme GLISE a précisé qu'aucune information n'était connue à ce jour.

- ❖ demandes déposées à compter du 01/01/2012 (ancienneté administrative) :

RAN AURILLAC

DIRECTION :

ANDRIEU Philippe obtient le - service comptabilité:

GESTION DES COMPTES PUBLICS :

BRUEL Candalaria et VEYREVEZE Jérôme obtiennent la Trésorerie Principale d'Aurillac

Les élus CGT sollicitent un éclaircissement sur la situation de l'équipe de renfort, car plusieurs agents ont demandé ce service sans l'obtenir.

M. DEFAYS répond effectivement, qu'actuellement même si la volonté de la Direction locale est de se doter d'une véritable équipe de renfort, la situation des effectifs dans les services reste plus pertinente.

Le président soumet la proposition au vote de la commission :

Parité administrative : 4 Pour

Parité syndicale : 1 non participation au vote (CGT)
2 abstentions (élu sans étiquette et FO)
2 contre (Solidaires)

La séance est levée à 15h30.

Par leur non participation au vote, les élus CGT-Finances Publiques marquent leur opposition au mouvement local dans son ensemble tel qu'il est imposé par l'Administration .Bien qu'ils soient satisfaits pour les agents ayant obtenu leur mutation, ils déplorent que les postes non pourvus malgré l'existence de plusieurs agents à la disposition, se voient à court terme purement et simplement supprimés .

Les élus CGT Finances Publiques



CAPL B du 18/07/2014

Mouvement local des contrôleurs

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Cette CAPL concernant le mouvement local des contrôleurs se tient dans un contexte particulier :

Particulier tout d'abord par la date très tardive de la tenue de cette CAPL.

Nous tenons à rappeler que de nombreux collègues, nous pensons plus particulièrement à ceux arrivants de l'extérieur du département, ont besoin de connaître le résultat de cette CAPL pour finaliser leur installation. Une affectation locale connue aussi tardivement complique la recherche de logement, l'inscription des enfants à la crèche ou à l'école etc...

La CGT Finances Publiques du Cantal demande que tout soit fait à l'avenir pour que les CAPL d'affectations locales se tiennent le plus tôt possible.

Particulier également par l'instauration de nouvelles règles de gestion, de surcroît simplement transitoires.

Malgré les efforts du service RH et des organisations syndicales (la CGT Finances Publiques du Cantal en particulier a essayé de communiquer largement sur ces nouvelles règles avec un numéro spécial de notre *Tribune Syndicaliste*) toutes les subtilités de la mise en place des RAN (Résidence d'Affectation Nationale) et des Missions/Structures ne sont pas encore bien perçues. Il en est de même quant aux conséquences en matières d'affectations suite à une promotion interne.

Le travail d'informations et d'explications entrepris doit être poursuivi et accentué. La CGT Finances Publiques du Cantal y prendra toute sa part.

Ce mouvement local se fait dans un contexte national de poursuite et d'aggravation des suppressions de postes et des sous-effectifs (postes vacants, non supprimés mais non pourvus), même si en catégorie B la DDFiP 15 est moins touchée cette année.

Tout cela se traduit par des conditions de travail toujours plus difficiles pour l'ensemble des collègues, et des possibilités de mutation réduites.

La CGT Finances Publiques revendique l'arrêt des suppressions de postes et un recrutement à hauteur des besoins. C'est une nécessité pour garantir la qualité de notre service public et des conditions de travail correctes pour tous les collègues.

Concernant les travaux du jour les élus CGT Finances Publiques du Cantal réitèrent leur volonté qu'à l'issue de cette CAPL tous les postes vacants soient pourvus dans le cadre des mutations internes en respect des règles d'ancienneté administrative. Ils réaffirment leur opposition aux affectations « à profil » et au volume important d'agents à la disposition –tout grade confondu- pour combler les déficits créés par les suppressions d'emplois.

En toute responsabilité, les élus CGT Finances Publiques du Cantal, compte tenu des revendications précédemment énoncées, ne prendront pas part au vote.

Nous interviendrons sur toutes les demandes des collègues qui nous ont sollicités.